



Arthur
Loyd

MONTPELLIER - NÎMES

HONORAIRES DE COMMERCIALISATION

- En cas de vente 6% HT du prix de vente HT à la charge de l'acquéreur
Sauf dispositions contraires prévues au mandat

- En cas de location - 15% HT du loyer annuel HT/HC à la charge du Bailleur
- 15% HT du loyer annuel HT/HC à la charge du Preneur
Sauf dispositions contraires prévues au mandat